

l'une de l'autre et ne pourrait se concevoir si leurs terres ne se touchaient pas. Il tranche les questions de frontières, de commerce terrestre, de transfuges, de rapports entre les autorités-frontières des deux pays, etc., questions ne pouvant naître qu'entre deux États dont les territoires se touchent. Le traité de Pe King complète de la sorte le traité de T'ien Tsin, en réglant des points sur lesquels celui-ci ne se prononce pas ou qu'il ne fait qu'énoncer. Ainsi, le traité de Pe King fait la délimitation définitive de la frontière sino-russe, délimitation prévue mais non opérée par le traité de T'ien Tsin. Étant donc un complément du traité de T'ien Tsin, le traité signé à Pe King en 1860 est appelé officiellement « Traité additionnel de Pe King » et son dernier article déclare : « Les articles du présent traité ont force légale à dater du jour de leur échange entre les Plénipotentiaires de l'un et de l'autre Empire, comme s'ils étaient insérés mot pour mot dans le traité de T'ien Tsin <sup>1</sup>. » Les traités de T'ien Tsin, d'Aïgoun et de Pe King sont la base des relations contemporaines de la Chine et de la Russie.

Les Américains de leur côté avaient suivi avec le général John E. Ward, la marche des troupes alliées et les négociations; le 8 novembre 1859, Ward lançait une proclamation pour accompagner la publication du traité américain de T'ien Tsin.

Le 28 octobre 1860, presque toute l'armée, l'ambassade de France, le général Ignatiev, Ministre de Russie, avec l'archimandrite GOURY, Mgr MOULY, évêque de Pe King, et Mgr ANOUILH, conduisirent au cimetière de Cha-la-eul, les corps de six des Français, victimes du guet-apens de T'oung Tcheou (18 septembre 1860) : le colonel d'artillerie Foullon-Grandchamps, le sous-intendant Dubut, l'officier comptable Ader, l'infirmier Blanquet, le soldat du train Bonicho et le chasseur à pied Ozouf; ils furent plus tard transférés au cimetière français; on n'avait pu retrouver les restes de l'abbé Deluc.

Le 1<sup>er</sup> novembre, les Français quittèrent Pe King, et les

1. HOO CHI-TSAI, *l. c.*, pp. 242-3.